

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 1 février 2021

Délibération BU_20210201_004

Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Vienne

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 du 20 décembre 2018 portant approbation de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu le projet de convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Vienne ;

DECIDE :

Article unique. La convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Vienne, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Serge DESCOUT